

Aide AG2R LA MONDIALE, mode d'emploi

Pensez à proposer cette aide qui
complète le financement de l'Anah !



AG2R LA MONDIALE



Une aide proposée dans toute la France

Partenaire de l'Anah, AG2R LA MONDIALE propose une aide complémentaire pour les travaux de rénovation énergétique, d'autonomie ou les travaux lourds, à ses clients cotisants actifs ou retraités, à condition qu'ils soient propriétaires occupants.

Cette aide est disponible dans toute la France.
Qui est concerné ? Pour quels travaux ?
Sous quelles conditions ? Quel en est

le montant ? Quand et comment en faire la demande ? **Ce mode d'emploi vous permet d'accompagner le propriétaire occupant** durant la phase de montage de son dossier de demande d'aides.

Sommaire

L'aide complémentaire AG2R LA MONDIALE :
comment ça marche ? _____ **3**

À quel moment et comment faire la demande
de cette aide complémentaire ? _____ **4 et 5**

Exemples de financement incluant
l'aide complémentaire _____ **6**

Comment ça marche ?

Travaux concernés	Clients AG2R LA MONDIALE éligibles	Montant de la subvention complémentaire d'AG2R LA MONDIALE	
		Propriétaire modeste	Propriétaire très modeste
Rénovation énergétique	Tous les allocataires retraités et cotisants actifs de plus de 55 ans.	20 % du reste-à-charge dans la limite de 1800 €	40 % du reste-à-charge dans la limite de 2700 €
Travaux lourds Couplant sortie d'insalubrité et précarité énergétique		Subvention forfaitaire de 5000 € sur les travaux	
Adaptation du logement	<ul style="list-style-type: none"> • Allocataires Retraités • Cotisants actifs de plus de 50 ans si invalidité ou maladie • Cotisants actifs de plus de 40 ans en situation de handicap 	50 % du reste-à-charge dans la limite de 1000 €	70 % du reste-à-charge dans la limite de 1500 €

Cette aide complémentaire porte sur les travaux de rénovation énergétique, et /ou d'adaptation du logement, et sur les travaux lourds (insalubrité ou habitat très dégradé). Elle peut être demandée pour les dossiers Anah déposés depuis le 1^{er} janvier 2019.

→ **Pour les travaux de rénovation énergétique** : tous les propriétaires occupants affiliés à AG2R LA MONDIALE et futurs bénéficiaires des aides Anah peuvent avoir accès

à cette aide complémentaire.

→ **Pour l'adaptation au logement**, les clients allocataires retraités, et cotisants actifs âgés de plus de cinquante ans (autonomie) ou de quarante ans (handicap) y ont accès. **Le montant de cette aide complémentaire est calculé sur le reste-à-charge** après déduction des aides accessibles au propriétaire occupant (Anah, Caisse nationale d'assurance vieillesse et Conseil départemental).

À noter :

- Le cumul des aides AG2R LA MONDIALE « rénovation énergétique » et « adaptation du logement » est possible. Dans ce cas, la subvention « rénovation énergétique » est calculée sur le reste-à-charge initial, et la subvention « adaptation du logement » sur le reste-à-charge soustrait de la subvention « rénovation énergétique » (voir les exemples de financement p.6).
- Dans un ménage, un client AG2R LA MONDIALE suffit pour rendre éligible le ménage à l'aide complémentaire.

À quel moment et comment faire la demande de cette aide complémentaire ?



Pour que le propriétaire occupant puisse en bénéficier, c'est à vous, en tant qu'opérateur-accompagnateur, de faire la démarche. Voici les étapes à suivre.

Durant la phase de montage du dossier de demande d'aides Anah

① Renseignez-vous pour savoir si le propriétaire occupant est affilié à AG2R LA MONDIALE :

- Rendez-vous sur le site www.retraite-repartition.fr/dopli/.
- Renseignez les prénom, nom, et numéro d'assuré social du propriétaire occupant, puis cliquez sur « suivant ».
- Vous obtenez ainsi le nom du groupe de protection sociale qui gère le dossier de retraite complémentaire du propriétaire occupant.

② Si le propriétaire occupant est affilié à AG2R LA MONDIALE, vérifiez qu'il fait partie des clients éligibles selon les travaux (cf tableau « Comment ça marche ? », p.3).

③ Inclure l'aide complémentaire dans le plan de financement.

Après la notification de la subvention Anah

④ Constituez la demande d'aide AG2R LA MONDIALE, avec les pièces suivantes :

- la copie des courriers de notification de subvention Anah ;
- le plan de financement prévisionnel ;
- les informations administratives du demandeur (prénom, nom, RIB, adresse postale et date de naissance).

⑤ Envoyez ces éléments à l'adresse email suivante : actionsociale.logement@ag2rlamondiale.fr Un e-mail de confirmation vous est envoyé en retour.

Après les travaux

⑥ Sollicitez le paiement de cette aide complémentaire en envoyant à la même adresse e-mail :

- le courrier de notification de solde ;
- le RIB du bénéficiaire.

Un e-mail de confirmation vous est envoyé en retour, puis une confirmation de la mise en place du paiement dans les deux semaines qui suivent, ainsi qu'un courrier d'information au bénéficiaire.

Exemples de financement incluant l'aide AG2R LA MONDIALE

Propriétaire occupant très modeste

Projets de travaux : **rénovation énergétique**

Montant total des travaux à réaliser : **18 000 €**

Aides

Reste-à-charge

Subvention Anah
10800 €

Subvention Collectivité
1800 €

3 240 €

Aide AG2R LA MONDIALE « Rénovation Énergétique »
2160 €

Propriétaire occupant modeste

Projets de travaux : **adaptation du logement**

Montant total des travaux à réaliser : **7 500 €**

Aides

Reste-à-charge

Subvention Anah
2625 €

Subvention Collectivité
750 €

3 125 €

Aide AG2R LA MONDIALE « Adaptation du logement »
1000 €

Propriétaire occupant très modeste

Projets de travaux : **rénovation énergétique et adaptation du logement**

Montant total des travaux à réaliser : **23500 €**

Aides

Reste-à-charge

Subvention Anah
12000 €

Subvention Collectivité
2350 €

4 950 €

Aide AG2R LA MONDIALE « Rénovation énergétique »
2700 €
Aide AG2R LA MONDIALE « Adaptation du logement »
1500 €